



Berne, le 25 mai 2016

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Loi fédérale sur les droits de timbre (mise en œuvre de la motion 13.4253 Abate): ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de mener une procédure de consultation sur la loi fédérale sur les droits de timbre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux concernés. Le projet porte sur l'exonération du droit de timbre de négociation pour les fiduciaires statiques. L'exonération fiscale subjective qui est ajoutée à l'art. 19 de la loi fédérale sur les droits de timbre supprimera les désavantages concurrentiels que subit la place financière suisse, la rendra plus attrayante pour la clientèle italienne et contribuera à renforcer la compétitivité internationale des banques et des sociétés financières en matière de gestion de fortune.

Les cantons sont invités à prendre position sur les explications contenues dans le rapport et sur les éventuelles questions qui y sont formulées.

La consultation prend fin le 15 septembre 2016.

Elle est menée par voie électronique. La documentation correspondante peut être téléchargée sur le site:

<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

Nous fondant sur la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHan; RS 151.3), nous veillons à publier des documents accessibles à tous. C'est pourquoi nous vous prions de nous communiquer votre avis si possible par voie électronique (une version Word en plus d'une version PDF serait la bienvenue) avant la fin de la consultation à l'adresse de messagerie suivante:

vernehmlassungen@estv.admin.ch

Pour toute question ou information complémentaire, Reto Braun, responsable du projet (tél. 058 462 70 37), se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer